**REGLEMENT**

**34emeFoire aux Puces**

**Samedi 21 septembre 2019**

**Centre-ville - JARNAC - CHARENTE**

1° L’Association Bien Vivre à Jarnac, association loi 1901 – adresse administrative : 20 Rue Pasteur 16200 Jarnac, organise la Foire aux Puces du 21 septembre 2019, dans le centre ville de JARNAC.

2° La Foire aux Puces est ouverte aux professionnels antiquaires, brocanteurs et aux particuliers en vue de vendre ou d'échanger des objets usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Les exposants s’engagent à respecter les lois en vigueur et le présent règlement.

Ils devront présenter les documents obligatoires et remplir un bulletin d’inscription.

3° Les heures d’ouverture sont les suivantes :

* Accueil des exposants : 6h00
* Ouverture au public : 7h00 à 17h30

L’entrée du public est gratuite

**Le démontage des stands ne peut se faire qu’après 17h30.**

4° Le mètre linéaire est loué **2,50€ pour la journée.**

5° Les organisateurs attribuent les emplacements et se réservent le droit d’accepter ou refuser toute demande d’inscription.

En dehors des emplacements prévus, il n’est toléré l’installation d’aucun stand.

La cession, la sous-location, le partage ou l’échange des emplacements, sont interdits.

Les exposants sont installés en extérieur.

Les emplacements sont nus.

Les emplacements sont mis à disposition des exposants à partir de 6h00.

Toute réservation d’emplacement ne sera acquise et toute installation ne pourra être faite qu’après réception du bulletin d’inscription intégralement complété et d’un chèque de la totalité des sommes dues.

Le bulletin d’inscription est à remplir par la personne qui participera à la manifestation.

Les chèques sont à établir à l’ordre de l’Association Bien Vivre à Jarnac. (BVJ)

Les chèques ne sont encaissés qu’au moment de la manifestation.

Le bulletin de réservation et le chèque correspondant sont à adresser à :

**Monsieur Jean Louis BARGAIN : 20 rue Pasteur – 16200 JARNAC Tél : 06 20 63 11 90**

Aucun remboursement total ou partiel des acomptes versés ne pourra intervenir, soit pour cause d’intempéries, d’émeutes, de grèves, soit pour absence de l’exposant, soit en cas d’annulation de la manifestation pour cause de force majeure.

Sauf pour ce qui concerne les véhicules de sécurité, la circulation des véhicules sur le site d’exposition de la brocante, est strictement interdite de 8h30 à 17h30.

L’assurance responsabilité civile, l’assurance contre l’incendie, le vol et la dégradation des objets exposés et des véhicules, sont la responsabilité et l’affaire des exposants qui renoncent à tout recours contre l’Association.

Les exposants sont responsables des dégâts ou torts qu’ils pourraient mutuellement s’occasionner, sans que l’Association puisse être tenue pour responsable.

En cas de litige, seuls, le Tribunal de Commerce d’ANGOULEME et le Tribunal d’Instance de COGNAC, seront compétents.

**BULLETIN D’INSCRIPTION**

**34eme FOIRE AUX PUCES**

**Samedi 21 septembre 2019**

**Centre-ville -JARNAC -CHARENTE**

**Je soussigné(e)** : NOM……………………………………………………………….PRENOM………………………………………

Adresse :…………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

TEL :………………………………………….

Pièce d’identité présentée :………………………………………………………………………………….

N°……………………………………….Délivrée par……………………………………………………………..

**Déclare avoir pris connaissance du règlement de la FOIRE AUX PUCES, figurant au verso du présent bulletin.**

* **Je m’inscris en tant que professionnel**
* **Je m’inscris en tant que particulier**

Je réserve un emplacement de ………………………..mètres linéaires, au tarif de 2,50 € le mètre linéaire pour la journée

Je complète le tableau suivant  (uniquement les professionnels et association) :

RAISON SOCIALE :……………………………………………………………….

N° SIRET :………………………………………………CODE NAF :…………………………………………………

Récépissé de déclaration pour les auto-entrepreneurs :……………………………………………

Je complète la déclaration suivante (uniquement pour les particuliers)

Déclaration sur l’honneur

Je soussigné : NOM……………………………………………………. PRENOM………………………………………………………

Signataire du présent bulletin d’inscription, certifie ne pas avoir participé, au cours de l’année civile, à deux ou plus de deux manifestations de la même nature que celle de la « 29eme Foire aux puces » du centre ville de Jarnac, avant la date du 13 septembre 2014.

J’adresse mon bulletin de réservation et le chèque correspondant (à l’ordre de **BVJ**)

A : **Monsieur Jean Louis BARGAIN – 20 Rue Pasteur – 16200 JARNAC**

*Signature :*